

GENDARMES EN PERIL

En 2001, notre institution a vécu de graves secousses, des milliers de sous-officiers de Gendarmerie se mirent à braver leur hiérarchie pour que soient enfin reconnues leurs conditions de travail austères et moyenâgeuses.

Aujourd'hui, en 2007, notre situation n'a malheureusement pas changé, sinon en pire. Du mouvement de 2001, il ne reste plus rien, nos conditions de vie sont toujours autant en décalage total avec la société actuelle. Le constat est tout aussi catastrophique pour ce qui est des conditions de travail : les gendarmes subissent une pression permanente de leur hiérarchie pour faire du « chiffre », et doivent se plier à tous les artifices possibles et imaginables pour produire des statistiques favorables... à défaut d'être vraies. Les missions inutiles se multiplient, n'ayant qu'un lointain rapport avec l'ordre public, et nous devons obéir en permanence aux caprices des administrations ou autorités considérant, de plus en plus, la Gendarmerie comme une solution miraculeuse à tous leurs problèmes. La mise en place des communautés de brigades, sans aucune concertation avec les gens de terrain, a eu pour incidence la désertion de milliers de cantons, l'abandon de communes entières, où la population ne se souvient de nous, que lorsque l'on doit la verbaliser à outrance sur ordre de notre hiérarchie.

Nous perdons le contact avec les Français. Les regards se baissent, les têtes se détournent car nous avons rompu le lien, ce lien qui faisait de nous, depuis des siècles, cette force indéfectible, puissante, sur laquelle la population pouvait compter lorsqu'elle était meurtrie et malmenée par l'Histoire.

Aujourd'hui, en 2007, le gendarme n'a pas le droit d'avoir plus de dix soirs de libre dans le mois. Il n'a pas le droit, le reste du temps, de quitter son logement, car se trouvant en astreinte jour et nuit. Ces astreintes ne sont pas rémunérées, pas compensées sous quelque forme que ce soit. Le gendarme peut travailler 24 heures d'affilée, il ne sera payé que huit heures : les heures supplémentaires n'existent pas pour lui, pas plus que les récupérations. Le gendarme n'a pas le droit d'adhérer à un parti politique, pas le droit d'être syndiqué ou représenté par une association, pas le droit de se loger comme il l'entend, pas le droit à la parole libre. Le gendarme affecté en escadron doit abandonner sa famille en moyenne 8 mois dans l'année, et il n'a pas même le droit... de choisir la période de ses congés, pour être avec les siens.

Aujourd'hui, en 2007, le gendarme est un sous-citoyen.

Les arguments que l'on nous avançait auparavant, ne veulent plus rien dire : 45 jours de permissions ? Les civils ont largement dépassé ce quota ! Le logement gratuit ? Quand il n'est pas insalubre, ce n'est qu'un prétexte pour nous imposer des journées et des nuits entières d'astreintes non rémunérées. Combien d'entre vous aujourd'hui préféreraient accéder à la propriété et vivre sereinement avec sa famille, libéré des contraintes de ce soi-disant « avantage » devenu un véritable carcan ?

Les renforts en effectifs promis en 2001, sont arrivés sous la forme d'officiers, toujours de plus en plus nombreux, toujours aussi prompts à contrôler, exiger, surveiller, astreindre, imposer à des hommes exténués et profondément démotivés. La défiance n'a jamais été aussi grande entre le corps des sous-officiers et sa hiérarchie. La concertation est inexistante et la rupture totale.

Nous ne comprenons plus. Nous en avons assez d'être des laissés-pour-compte, déconsidérés et méprisés par des gens poursuivant des intérêts électoralistes ou carriéristes. Les apports en effectifs, les avantages relatifs aux traitements et indices, sont exclusivement accordés aux officiers, et nous, sous-officiers, n'obtenons que des MIETTES.

Les suicides vont croissant, et jamais leurs causes ne sont simplement évoquées. Nos familles sont lasses, elles aussi, de subir ces conditions de vie antédiluviennes et archaïques. Mais qui sont-ils pour

faire endurer cela à nos femmes et à nos enfants ? Qu'avons-nous fait pour être ainsi les oubliés de la Nation, nous qui donnons, sans arrêt, sang et eau pour elle ?

Tout cela doit cesser. Nos conditions de vie et de travail doivent évoluer, impérativement.

Nous demandons à tous les sous-officiers de Gendarmerie, de retenir la date du 26 mars 2007, à 09H. A cette date, tous les représentants d'unités ou de formations, devront se rendre dans les groupements et régions de Gendarmerie, accompagnés de leurs pairs, pour remettre de façon collective nos doléances à l'échelon hiérarchique le plus élevé qui sera présent sur place.

Ces doléances sont énumérées ci-après :

1-STATUT MILITAIRE :

1-1 / Consultation des personnels par voie référendaire sur le maintien ou non de ce statut.

2-LE LOGEMENT ET LE RESPECT DE LA SPHERE PRIVEE

2-1 / Fin de l'obligation statutaire d'occuper un logement CNAS: possibilité offerte d'habiter dans un logement extérieur.

2-2 / Aménagements financiers et fiscaux pour ceux qui souhaitent accéder à la propriété (taux de crédits aménagés, pas de taxation fiscale des résidences secondaires...).

3-RECADRAGE DES MISSIONS – SERVICE COURANT

3-1 / Fin des communautés de brigades.

3-2 / Réorganisation du service avec pour chaque militaire un nombre d'heures maximum tous services et astreintes confondus jour et nuit par semaine ou par mois. Les heures supplémentaires effectuées exceptionnellement seraient payées, ou à récupérer en jours, ou encore en bonus pour la retraite. Une disponibilité 24/24, oui mais de l'unité et non pas du sous-officier !

3-3 / Audit externe pour éradiquer les missions n'ayant pas un rapport direct à l'ordre public.

3-4 / Recadrage complet des missions des escadrons de Gendarmerie mobile, avec éradication des missions inutiles et pouvant être assurées ou appréhendées autrement. Mise à niveau des conditions d'hébergement des escadrons déplacés.

3-5 / Obligation de combler chaque poste, avec priorité pour les unités de terrain, dans les deux mois qui suivent le départ d'un sous-officier ou d'un GAV.

4-CLIMAT SOCIAL INTERNE ET STATUT MILITAIRE

4-1 / Arrêt de la pression des statistiques et des notations.

4-2 / Audit externe sur le manque de considération de la hiérarchie en Gendarmerie.

4-3 / Augmentation des garanties disciplinaires en cas d'abus caractérisés de la hiérarchie

4-4 / Possibilité de saisir directement le Ministre ou une autorité indépendante (médiateur) anonymement. Cette autorité doit être extérieure à la Gendarmerie (conseiller d'Etat par exemple) et doit avoir un pouvoir d'enquête propre.

4-5 / Transparence des rapports sur le moral et possibilité de saisine en cas d'opinion dissidente.

4-6 / Imposer dans la formation des officiers, quelle que soit la filière, un stage en unité de terrain avec incorporation dans le service courant d'une unité de base (durée de deux mois ou plus à définir).

5-REMUNERATION – RETRAITE – MESURES INDIVIDUELLES

5-1 / Rattrapage sur l'ISSP (mesure édictée en 2001).

5-2 / Garantie contractuelle de la retraite à 55 ans.

5-3 / Equité et transparence de la gestion des carrières (mutations, demandes de stage...).

5-4 / Suppression de la prime au mérite qui est injuste et discriminatoire.

5-5 / Revalorisation des grilles indiciaires et des primes de police.